



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	18	Pour : Contre : Abstentions :

Date d'affichage : 25/05/2024

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le :
27/05/2024**

Délibération n°2024-030

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Étain, étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie d'Étain, après convocation légale faite le quinze mai sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

Étaient présents : Rémy ANDRIN, Jocelyne HUMBERT, Christelle LEPEZEL, Elise RONDEAU, Joël PARROT, Aline LEMAIRE, Jérôme MARCHETTI, Emmanuel BERTOLINI, Charlène HENRY, Mickaël BOURGON, Sylvie SCHMIT, Eric PORCHON, Jennifer MICHEL, Philippe CAILLE, Marie-Liliane BEAUCHOT, Marie-Françoise LECLERC, Muriel FABE, Pascal HUMBERT.

Étaient absents : Christian GAGNEUX, Céline COPPEY, Norbert DELAHAYE, Lauren JESTIN, Cathie ALEXANDRE, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Daniel BRIZION, Vincent PETER, Cassandre LOUIS.

Procurations :

Secrétaire de séance : Joël PARROT

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL ET
PROJET D'AMENAGEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-12 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Étain, et les compétences relatives à l'urbanisme et l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme ou de documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-055 en date du 19 mai 2022 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et fixant les modalités de concertation ;

Vu les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu les orientations du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et du bureau d'études ;

Les échanges portent sur :

- Aire pour camping-car

Le Conseil Municipal prend acte du débat organisé en son sein sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays d'Étain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501818-20240522-DCM_2024_030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024

**Le Maire,
Rémy ANDRIN**

